

TRIBORD SAILING CUP 2016

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016 grade 5A



Samedi 25 Juin 2016

A HENDAYE



Dernière épreuve comptant pour le classement de la LIGUE BIDASSOA 2015-2016

Autorité Organisatrice : YCH

1. REGLES.

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2013-2016*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les prescriptions du guide Osiris Habitable 2016
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE.

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. **Pavillons TRIBORD fournie par l'organisation à porter sur le hauban bâbord ou sur le pataras.**

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception (A, B ou C) norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. (Moins de 6 milles d'un abri). Une VHF et un moteur de propulsion tous deux en état de marche sont obligatoires.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- tous les bateaux du système à handicap (Osiris habitable en cours de validité)

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au YCH plus tard le 25 juin avant 10h45.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge Osiris valide pour être classé. (Les bateaux ne possédant pas de Certificat Osiris valide pourront courir, mais seront classés en « bis »).
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - Le certificat de Jauge Osiris valide. (Les bateaux ne possédant pas de Certificat Osiris valide pourront courir, mais seront classés en « bis »).
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
4. **DROITS A PAYER.**
Les droits requis sont les suivants : **20€ par bateau.**
5. **PROGRAMME.**
Le jour de l'épreuve.
- 5.1 De 8h45 à 10h45, confirmations des inscriptions;
- 11h00 briefing;
- 1°signal d'avertissement 12h30

LES INSCRIPTIONS, LE BRIEFING ET LA REMISE DES PRIX SE FERONT SUR LE SITE DE

«WATER SPORTS CENTER (TRIBORD) »

6. INSTRUCTIONS DE COURSE.

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Téléchargeables sur le site Internet de l'YCH www.yachtclubhendaye.com à partir du 17 juin.
- Affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS.

- 7.1 Les parcours seront de type : côtier ou & technique
- 7.2 L'emplacement de la zone de course entre Hendaye, St Jean-de-Luz et Pasajes.

8. CLASSEMENT.

- 8.1 Une courses devra être validée pour valider la compétition de chaque journée.
- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du « cvl » pour tous les parcours côtiers où techniques.

9. PLACE AU PORT

Renseignement sur l'emplacement au port : gratuité portuaire du **samedi 18 juin au dimanche 26 juin** en fonction des places disponibles au ponton « TRIBORD ». (Quai sud)

Il n'y aura pas de gratuité portuaire ailleurs qu'au quai sud (Tribord). Il est impératif de réserver sa place en téléphonant au 06 63 91 97 40 et/ou au 06 62 91 56 65 avant le 15 juin 2016.

Si besoin de grutage, réservation obligatoire avant le 11 juin 2016, en téléphonant au 06 63 91 97 40 et/ou au 06 62 91 56 65.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX.

Des prix seront distribués le 25 juin 2016 à 18h30 aux équipages présent dans les locaux « WATER SPORTS CENTER» (Tribord):

- Classement catégorie « régata » (aux 1ers, 2nd et 3ème)
- Classement catégorie « croiseur » (aux 1er, 2nd et 3ème)
- Classement « toutes catégories » (aux 1er, 2nd et 3ème)

- Classement catégorie « open 5.70 » (si +5 bateaux) (au 1er de la catégorie)
- Classement catégorie « FIGARO 1 » (si +5 bateaux) (au 1er de la catégorie)
- Classement catégorie « J80 » (si +5 bateaux) (au 1er de la catégorie)

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter M. Victor Maldonado, Président du YCH au 06 63 91 97 40 ou sur info@yachtclubhendaye.com et sur le site Internet www.yachtclubhendaye.com

